

Opération UNIFIED PROTECTOR

Protection des populations et des zones civiles

Juin 2011

Le 31 mars 2011, l'OTAN a pris le commandement général des opérations militaires internationales en Libye, en application des résolutions 1970 et 1973 du Conseil de sécurité de l'ONU. Les actions de l'OTAN ont pour but de protéger les populations et les zones civiles contre des attaques ou contre la menace d'attaques.

Cette mission vient en complément de l'imposition, par l'OTAN, d'une zone d'exclusion aérienne qui interdit l'espace aérien libyen à tous les vols, à l'exception des vols humanitaires, et qui empêche ainsi toute attaque depuis les airs contre les populations civiles. Le 1er juin 2011, l'OTAN et ses partenaires ont décidé de prolonger de 90 jours les deux volets de la mission, à compter du 27 juin 2011.

L'opération est placée toute entière sous le commandement du lieutenant-général Charles Bouchard, du groupe de forces interarmées multinationales Unified Protector. La gestion des opérations aériennes est assurée depuis le quartier général du commandement Air de l'OTAN pour le Sud-Europe, basé à Izmir, en Turquie.

Le contrôle tactique en temps réel relève du Centre multinational d'opérations aériennes (CAOC) de l'OTAN situé à Poggio Renatico, dans le nord de l'Italie. Les opérations navales à l'appui de la mission sont dirigées depuis le commandement des forces maritimes de l'OTAN, à Naples.

La résolution 1973 du Conseil de sécurité de l'ONU autorise le recours à "toutes les mesures nécessaires" pour protéger les populations et les zones civiles contre des attaques ou contre la menace d'attaques. Conformément à ce mandat, l'OTAN mène des opérations de reconnaissance, de surveillance et de collecte d'informations afin d'identifier les forces qui présentent une menace pour les populations et les zones civiles.

Les moyens aériens et maritimes de l'OTAN peuvent ensuite prendre à partie des objectifs au sol, en mer ou dans les airs. Les moyens militaires participant à l'opération comprennent des avions de combat, de surveillance et de reconnaissance, des avions ravitailleurs, des drones et des hélicoptères d'attaque. Au 31 mai 2011, les avions de l'OTAN et de ses partenaires avaient effectué plus de 9 000 sorties, dont plus de 3 400 missions de frappe. Des navires et des sous-marins chargés de faire respecter l'embargo sur les armes prennent part à la mission lorsqu'il y a lieu.

Le ciblage relève de la décision des commandants opérationnels. Parmi les objectifs frappés à ce jour figurent des chars, des blindés de transport de troupes, des systèmes de défense aérienne et des pièces d'artillerie situés à la périphérie ou s'approchant de zones civiles névralgiques comme Misrata, Ajdabiyah et Zintan. A Tripoli, l'OTAN a frappé des centres militaires de commandement et de contrôle afin de paralyser le régime de Kadhafi et de l'empêcher de transmettre des ordres à ses forces. En ciblant ses objectifs, l'OTAN met tout en oeuvre pour éviter de toucher des civils, et son action est toujours guidée par le principe du recours à la force minimale nécessaire.

L'OTAN fait tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter l'acheminement de l'aide, comme on l'a vu à Misrata. L'OTAN y a en effet neutralisé les mines que les forces pro-Kadhafi avaient mouillées dans le port, ce qui a permis à l'aide humanitaire de parvenir à nouveau à ceux qui en ont besoin.

L'OTAN n'a pas déployé de forces au sol, se conformant ainsi pleinement à la résolution 1973 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui interdit toute force d'occupation étrangère sur le sol libyen.

Public Diplomacy Division (PDD) - Press & Media Section Media Operations Section (MOC)

Tel.: +32(0)2 707 1010/1002

E-mail: mailbox.moc@hq.nato.int